



MEMENTO

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES (soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43

Taxi Abiven : 02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64

MAIRIE : Tél : 02 98 61 45 72

courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE

Adresse : www.mairie-treflez.fr

Bibliothèque : mercredi de 13h30 à 14h30, vendredi de 16h45 à 18h45, dimanche de 10h30 à 12h00

LA NUIT DES ETOILES

Réunion : amis bénévoles, dernière réunion le **Mercredi 6 août à 20H30 à la MTL** de Tréfléz : répartition des tâches et explication du déroulement de la soirée. Faites passer le message pour ceux qui ne sont pas encore inscrits et rendez-vous mercredi.

Billets d'entrée : Les billets ont été mis en vente dans plusieurs points de vente de la région (Brest, Roscoff, Lesneven...), et partent très vite. Les places étant limitées, n'hésitez pas à acheter dès aujourd'hui vos billets (sur Tréfléz, plusieurs points de vente : Mairie, Le Salon, Votre Marché, Bar Ar Menez). Il n'est pas certain d'avoir des billets à vendre le jour même, alors prenez vos précautions pour ne pas vous retrouver sans billet le 16 août.

LA NUIT DES ETOILES TREFLEZ

Une 107 à gagner !!!

16 AOÛT 2014

Restauration sur place - Entrée 5 € (+18 ans) - Places limitées

CONCERTS : BAGAD DE LANN BIHOUE - CANDIDE

SHOW LASER - GRAND FEU D'ARTIFICE

LEVÉE DES 2 PLUS GRANDS DRAPEAUX BRETONS AU MONDE

Logos: Groupama, LES MAISONS KERVAN, La table Bretonne, kermor habitat, Breizh Cola, écomiam, COZIGOU, MEDiACO, E.Leclerc, Magasin Vert, breizh, bleu.

KELEIER TRELEZ

NOUVELLES DE TREFLEZ

31 juillet 2014

N° 1619

HORAIRE

MAIRIE : ouverte tous les matins de 9 h à 12 h du lundi au samedi.

AGENCE POSTALE : ouverte tous les matins de 9 h à 11 h 30 du lundi au samedi.

PERMANENCE DES ELUS

François ANDRE, Maire, reçoit sur rendez-vous tous les vendredis de 17 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous à la mairie.

Malou FAVRET, adjointe aux affaires sociales, reçoit sur rendez-vous le jeudi de 17 h à 18 h. Prendre rendez-vous à la mairie.

BENNE A VEGETAUX :

Exceptionnellement jusqu' au 18/08 à la Gare

PROJET DE LOGO DE LA COMMUNE

Durant les mois de juillet- août, la municipalité fait appel à l'imagination des Tréfléziens, artistes, amateurs en dessin, peinture, pour proposer une esquisse de logo de la commune.

Les dessins, peintures, couleurs utilisées, devront représenter ce que Tréfléz leur évoque (nature, patrimoine, histoire, activités économiques...)

Ces réalisations seront la base d'une réflexion en vue de l'élaboration d'un logo officiel, destiné à symboliser l'identité de la Commune.

Les dossiers sont à déposer à l'accueil de la mairie avant le 31 août.

UNC TREFLEZ : Cérémonie du 8 août 2014

Elle se déroulera au « Kernic -CD 10 » à 18 h.

La présence des Anciens Combattants adhérents et adhérentes de l'association est vivement souhaitée.

Les Tréfléziens et Tréfléziennes sont invités à cette cérémonie du souvenir.

Un pot d'amitié sera offert par la commune organisatrice.



Don de sang :

La prochaine collecte de sang aura lieu le lundi 11 août de 8h30 à 12h15 à la salle de la Mairie de **Plouescat**

EVELYNE NOVIANT ...



vernissage le vendredi 8 août 2014 à 18h30

... **en marge**

DU 8 AU 20 AOÛT 2014

Chapelle Saint-Joseph

Place du Château à Lesneven

Exposition ouverte tous les jours de 14h00 à 18h00, le lundi de 10h00 à 14h00.



La Gare Trélez,

Plats du jour pour la semaine (réalisés par Véronique)

Du 5 au 10 août 2014

Mardi → rôti de porc

Mercredi → Salades froides

Jeudi → langue de bœuf sauce madère

Vendredi → dos de cabillaud aux petits légumes

Samedi → salades froides

Dimanche → poulet rôti

Pensez à réserver au 02.98.61.45.37

Magasin ouvert tous les jours sauf le Lundi

De 7h45 à 12h30 et de 15h30 à 19h00

SAMEDI : 8h00 -12h30 et 15h30 -18h30

DIMANCHE : 8h00 - 12h00

DEP'ANN COUTURE - A VOTRE SERVICE

Pour tous travaux sur textile : couture, retouche, création... N'hésitez pas à contacter le 0647 87 71 30 ou 02 98 78 21 84.

FERMETURE LE LUNDI et SAMEDI APRES-MIDI
CONGES D'ÉTÉ DU 9 AU 18 AOUT INCLUS.



LE SALON - COIFFURE MIXTE 02 98 79 71 68

Horaires : mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 13h30- 18h Vendredi : 9h-18h30 Samedi : 8h30-17h.

CONGES D'ÉTÉ : fermé jusqu'au 5 Août, 9 h.

Intervenant au camping les **jeudis matins** 07/08 et 21/08, Valérie ne vous accueillera au Salon que l'après-midi. Permanence téléphonique sera cependant assurée durant ces matinées.

HIPPOCAMPE TOURISME EQUESTRE La Sablière 29430 TRELEZ
06.38.74.58.52 (près du camping)

Travaux de bricolage et jardinage LE DUFF Ludovic. 06.61.23.32.99
leduff.ludovic@orange.fr



BAR AR MENEZ : place de la mairie. Tél 02 98 61 42 83.
Ouvert tous les jours, sauf le lundi.

- tournoi de poker gratuit tous les jeudis soirs dès le 10/07, début à 19 h 30

FNATH (Association des Accidentés de la vie) :

prochaine permanence juridique le 16 septembre à la mairie de LESNEVEN de 10h00 à 11h30 .

Les réservations pour le concert du 30 août de **Gérard JAFFRES** à l'Espace Multifonctions Kerjézéquel sont disponibles à la GITANE rue de la Marne LESNEVEN et au 02 98 21 19 67 , l'association . La jeune chanteuse Belge MATHYLDE assurera la première partie du spectacle . Entrée 12 € sur place et 11 € sur réservation .

PETITES ANNONCES :

- A vendre terrains à bâtir, route D129, 5 lots viabilisés. Renseignements : Jo Quéré, la Gare. 02 98 61 60 74.
- Jeune homme se propose en maintenance informatique (réparations diverses, changement de pièces dans une unité centrale, nettoyage et formatage, installation d'un système d'exploitation). Téléphoner à Benjamin au 06 81 37 72 96 ou 02 98 61 44 23.
- A vendre pommes de terre (charlotte). Tél 06 88 92 57 87

LESNEVEN Dimanche 3 août 2014

Foire aux chiens et oiseaux—Foire aux Puces dans le parc de la Maison d'accueil. Animée par les chants marins KANAVORIZ. Inscription au 02 98 83 01 4



COU API DECL 01 B 07 ET 09 2014

MA RUCHE : JE LA DECLARE !

NE LAISSEZ PAS PASSER NOVEMBRE 2014 SANS DECLARATION.

La localisation des ruches est indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. La déclaration annuelle des ruches permet cette localisation. Le législateur ne s'y trompe pas en la rendant obligatoire depuis 2010. Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année, et ce, dès la 1ère ruche. Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver.

Comment déclarer ses ruches ?

Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

- de préférence par Internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> (Cela dès la deuxième déclaration...)
- ou auprès du GDS par une déclaration "papier". Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do ou sur demande à votre GDS départemental.)

Pour les primo-déclarants, la déclaration peut se faire toute l'année mais exclusivement " par papier ".

La déclaration annuelle des ruchers : Un geste citoyen et responsable

De ce geste simple s'en suit des faits sanitaires essentiels. Vous participez concrètement à la lutte contre les maladies (Plan de Maîtrise contre le varroa, lutte contre loque américaine...) et à l'optimisation du réseau d'épidémiologie du trouble des abeilles.

Pour nous apiculteurs bretons la déclaration de novembre doit devenir une habitude. Bien réussie en 2013, elle devra encore progresser en 2014.

L'été la prudence ne part pas en vacances

« Sous les lignes, prudence : restons à distance »



ERDF et RTE renouvellent leurs conseils de prudence pour préserver la sécurité des personnes exerçant des activités à proximité des lignes électriques. Même sans contact direct avec une ligne, un arc électrique peut se former et il y a alors danger car risque de brûlure et d'électrocution. Pour cette raison, il ne faut pas s'approcher de trop près d'une ligne électrique. Il ne faut pas non plus approcher un objet, quel qu'il soit, trop près d'une ligne.

En période estivale, de nombreuses activités professionnelles ou de loisirs exercées en plein air peuvent être sources de danger.

Pêcheurs : les cannes à pêche, sont longues et souvent conductrices.

Les sports et loisirs de plein air : cerf-volant, aviation, activités nautique à voile, parapente...

Agriculteurs : circulation d'engins de grande hauteur, traitement aérien des cultures, élagages...

Professionnels du BTP et Loueurs de matériel : Il est indispensable que l'entreprise rédige une Déclaration d'Intention de Commencement de travaux (DICT) avant le début du chantier.

Les Conseils de Sécurité dans tous les cas :

- Eviter de s'approcher des lignes électriques et rester vigilant à leur approche
- Ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne
- Manipuler les tuyaux et cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes
- Ne pas manœuvrer seul sous des lignes avec des engins de grande hauteur
- Ne jamais s'introduire dans un poste de transformation